



Fiche d'auto-vérification pour les démarches consulaires en vue de l'enregistrement en Hongrie d'une naissance survenue à l'étranger

Afin d'assurer le bon déroulement de la procédure, nous vous prions d'effectuer l'auto-vérification nécessaire à l'aide de la liste ci-dessous. Nous vous recommandons d'imprimer cette fiche, d'y cocher si l'ensemble des documents requis est disponible et si toutes les démarches préalables ont été effectuées, puis de l'apporter avec vous le jour du rendez-vous.

- ☐ parallèlement à la prise de rendez-vous : envoi préalable par courriel des données personnelles du ou des parent(s) de nationalité hongroise (nom de famille et prénom à la naissance, lieu et date de naissance) à l'adresse e-mail du consulat compétent selon le lieu de la démarche : consulate.par@mfa.gov.hu (Paris) ou consulate.lyn@mfa.gov.hu (Lyon);
- ☐ formulaire de demande de l'enregistrement de naissance en Hongrie dûment rempli, mais non signé (tous les formulaires à compléter sont téléchargeables sur notre site internet, dans la rubrique descriptive de la démarche) ;
- ☐ formulaire de demande d'inscription de l'enfant au registre des données personnelles et des adresses d'inscription dûment rempli, mais non signé (en tant que citoyen résidant soit en Hongrie, soit à l'étranger – voir les détails sur le site internet ; en cas de déclaration d'une adresse en Hongrie, une attestation d'hébergement remplie et signée par l'hébergeant, accompagnée de la copie de sa pièce d'identité, est requise) ;
- ☐ acte de naissance français de l'enfant – *copie intégrale, originale*, à remettre lors du dépôt du dossier ;
- ☐ acte de mariage hongrois des parents (en cas d'enfant né dans le mariage ; si le mariage célébré à l'étranger n'a pas encore été transcrit en Hongrie, nous vous prions de bien vouloir prendre également rendez-vous pour cette démarche) ;
- ☐ les deux parents doivent être en possession d'un document d'identité en cours de validité ; le document d'identité du parent de nationalité étrangère doit également attester de sa nationalité (passeport ou carte nationale d'identité délivrée par un État membre de l'Union européenne) ;
- ☐ carte d'adresse (*lakcímkártya*) du ou des parent(s) de nationalité hongroise, si disponible ;
- ☐ document attestant d'une éventuelle autre nationalité de l'enfant (passeport ou carte nationale d'identité délivrée par un État membre de l'Union européenne) ;
- ☐ en cas d'enfant né hors mariage : si la mère est de nationalité française, son acte de naissance de moins de trois mois (*copie intégrale*) ; si la mère n'est pas de nationalité hongroise ni française, merci de le signaler au consulat dans le courriel envoyé parallèlement à la prise de rendez-vous ; si c'est le père qui n'est pas de nationalité hongroise, la présentation de son acte de naissance n'est pas obligatoire, mais recommandée s'il est disponible ;
- ☐ en cas de déclaration de l'adresse de l'enfant à l'étranger : un justificatif de domicile, à savoir une facture française de service public ou de télécommunications établie au nom du ou des parent(s) ;
- ☐ lorsque la démarche est effectuée par un seul des parents : a) pour un enfant né dans le mariage : procuration dûment remplie et signée, signée également par deux témoins, accompagnée des copies des pièces d'identité des témoins (le modèle de procuration est téléchargeable sur le site internet) ; b) pour un enfant né hors mariage : en fonction de la formule de reconnaissance paternelle figurant sur l'acte de naissance de l'enfant, la présence personnelle de la mère peut être requise ou non.; dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir joindre une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant au courriel envoyé parallèlement à la prise de rendez-vous.